

Pétitions

● (1500)

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, avec les couleurs qu'il annonce, je vois que mon honorable ami compte sur la présence d'un gouvernement libéral au moins jusqu'à l'année 2003. Je voudrais lui donner l'assurance qu'au cours des vingt prochaines années que je vais passer aux Finances, une question sera examinée en priorité. Cette question va être étudiée, je l'espère, par le groupe d'étude parlementaire qui est en train d'être constitué. J'espère que ce groupe d'étude va examiner le Livre vert que le gouvernement publiait récemment.

La question du financement du Régime de pensions du Canada a également été évoquée au cours de la dernière conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances. Elle nous a longuement retenus. Il a été décidé cependant à cette réunion que l'an prochain, c'est-à-dire l'année 1983, ne serait pas favorable à une hausse des cotisations du Régime de pensions du Canada, non plus que du Régime de pensions du Québec. Compte tenu de la conjoncture économique, nous avons estimé que le moment était mal choisi pour hausser, ne serait-ce que très peu, les cotisations aux caisses de la Fonction publique.

Cette question va être examinée cependant par le comité parlementaire, et nous avons décidé que les provinces et le gouvernement fédéral suivraient ces discussions, et qu'il y aurait des entretiens au niveau administratif sur cette question dans le courant de l'année.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA RÉCEPTION OFFERTE PAR LE PRÉSIDENT À L'OCCASION DE NOËL

Mme le Président: Les députés ont reçu à leurs bureaux le message qui les invite à participer aux réjouissances qui auront lieu dans la pièce 16, après l'ajournement de la Chambre.

[Français]

J'invite donc les députés à l'ajournement de la Chambre à passer au salon 16, pour que nous puissions tous ensemble nous revoir avant les vacances de Noël.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions qui fait connaître qu'il a examiné les pétitions présentées par les honorables députés le mardi 21 décembre 1982 et qu'il constate que les pétitions sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme.

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ADOPTION DU BILL C-141

M. MacGuigan: Madame le Président, beaucoup de Canadiens, et en particulier les associations de handicapés et de femmes, ainsi que de nombreux députés, notamment je pense tous les députés de l'autre côté, espéraient depuis longtemps que nous serions en mesure d'adopter, à toutes les étapes, dans les deux Chambres, le bill C-141 modifiant la loi canadienne sur les droits de la personne.

M. Clark: C'est le projet de loi que vous ne vouliez pas déposer.

M. MacGuigan: L'honorable chef de l'opposition (M. Clark) peut montrer ce qu'il veut en nous disant ce que son parti est prêt à faire.

Hier soir, le comité a terminé l'étude du projet de loi et le leader de l'opposition officielle à la Chambre propose que nous l'adoptions à l'étape du rapport et en troisième lecture, sans débat. Nous espérons avoir le consentement unanime des deux partis d'opposition.

M. Nielsen: Madame le Président, je ne m'attendais pas à ce genre de tactique sournoise de la part du ministre de la Justice, aujourd'hui. Tout d'abord, on veut que nous adoptions le projet de loi en deuxième lecture, sans même savoir ce qu'il contient, sans que nous ayons eu l'occasion de le lire. Maintenant, on veut que nous l'adoptions aux stades du rapport et de la troisième lecture sans souffler mot.

S'il avait consulté, et je suis sûr qu'il l'a fait, son collègue, le leader du gouvernement, il saurait à quelles conditions nous sommes prêts à collaborer pour que cette mesure législative soit adoptée. Il saurait que nous sommes prêts, maintenant. S'il m'écoute, il peut consulter son collègue, le leader du gouvernement. Nous sommes disposés à faire franchir au projet toutes les étapes qui restent pour qu'il soit adopté aujourd'hui.

J'ai consulté des membres de l'autre endroit et ils m'ont assuré que l'adoption ne présentait aucun problème s'ils recevaient le projet de loi aujourd'hui.

C'est dans cet esprit de collaboration, que nous faisons cette offre au gouvernement.

L'autre possibilité serait d'étudier le projet de loi C-131, puisque la journée d'aujourd'hui est perdue de toute façon, étant donné que nous n'adopterons pas cette mesure législative maintenant. Si le gouvernement est réellement sincère sujet du projet de loi sur les droits de la personne, qu'il le mette en tête de l'ordre du jour. Nous l'étudierons aujourd'hui et, comme je l'ai dit hier soir, rapidement.

Il y a encore une autre possibilité. Le gouvernement peut placer les droits de la personne en premier, je garantis au leader du gouvernement que nous en disposerons rapidement de manière à laisser suffisamment de temps pour revenir au bill C-131, si c'est ce que le gouvernement désire.